

EDITORIAL

La nation condition nécessaire du dialogue des civilisations

Christophe Boutin

*Professeur des universités
Directeur des programmes de l'OEG*

Le Néerlandais Thierry Baudet s'attaque dans un livre récent, « *Indispensables frontières* »* aux institutions supranationales européennes, politiques ou juridiques, qui élargissent sans cesse leurs compétences au détriment de la souveraineté des États signataires des traités. La logique de Jean Monnet fonctionne en effet à plein, entravant peuples et individus dans cette multiplication de réglementations dans laquelle Alexis de Tocqueville voyait un exemple du totalitarisme démocratique. Une monnaie unique, qui implique donc un contrôle budgétaire central; l'abolition des frontières internes, qui implique, elle, une politique unique de l'immigration et du droit d'asile, des organes de surveillance et des fichiers européens. L'État fédéral, rejeté par les populations européennes, est inéluctablement au bout de la route.

Plus de 70 % des règles des pays membres de l'UE sont élaborées à Bruxelles, mais le sont-elles démocratiquement ? Le Parlement européen, pléthorique tour de Babel linguistique, coupé des peuples nationaux, seules réalités, puisque le peuple européen n'existe pas, est mis de côté si besoin est, comme le prouve le débat actuel sur l'autorisation de plantation d'OGM, donnée par la seule Commission et s'imposant à tous les États. Bruxelles, c'est le triomphe de la dictature des « experts », mais c'est surtout celle des *lobbies* au service de multinationales pour lesquelles l'Europe n'est qu'un marché.

Cette Europe n'apporte pas « la paix », comme on l'entend trop souvent, et la Serbie, le Kosovo ou l'Ukraine maintenant en savent quelque chose. Elle n'est pas non plus, rappelle Thierry Baudet, « une chance économique » : la Suisse ou la Norvège, bien sûr, mais aussi le Royaume-Uni ou le Danemark, placés en dehors de la zone euro, ont-ils basculé vers la tiers-mondialisation ? Tout cela prouve y a bien d'autres formes de coopérations européennes envisageables entre États nations pleinement souverains, aussi efficaces, et sans doute plus, que la dissolution dans l'Union.

Bruxelles, et on le voit bien avec la question des migrants de Méditerranée, ne contrôle pas les flux extérieurs, et moins encore les déplacements intérieurs. Elle se contente de faire pression sur les États pour les forcer à accepter les nouveaux arrivants, abusivement présentés comme des demandeurs d'asile, et ce quelles qu'en soient les conséquences Or, pour

Thierry Baudet, ces populations ne peuvent s'intégrer quand domine un multiculturalisme qu'il définit comme le refus des valeurs de références d'une culture dominante.

Le président du Sénat au secours de la nation

Dans son rapport au président de la République rendu le 15 avril et intitulé « *La nation française, un héritage en partage* », le président du Sénat, Gérard Larcher, écartant une « novlangue, politiquement correcte » qui « a affaibli la force des valeurs et des principes qui constituent le ciment de notre Nation », évoque lui aussi cette détestation de soi. Il cite Ernest Renan, pour lequel « une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. »

suite p. 2



Le Dr Jamal al Suwaidi au conseil scientifique de l'OEG

Le Dr Jamal al Suwaidi, directeur général de l'ECSSR (Centre émirati d'études et de recherches stratégiques d'Abou Dhabi) qui est l'un des plus prestigieux centres de recherche du Proche-Orient, a accepté d'entrer au Comité scientifique de l'Observatoire d'études géopolitiques. Dr al Suwaidi est un éminent chercheur, auteur de nombreux ouvrages importants dont le plus récent *Le Mirage* (traduction en français) traite des groupes politico-religieux dans le monde musulman.

L'appel du patriarche du Liban
Le conflit du Sahara à l'ONU
FMI, les bonnes perspectives du Maroc
Activités

p.2
p.3
p.3
p.4

Suite de la p. 1

La question fondamentale est alors celle de la transmission de cet héritage. Le président du Sénat rappelle d'abord le rôle fondamental de l'école pour raffermir ces valeurs et principes, la nécessité d'y restaurer « l'autorité du maître » et d'y valoriser le mérite de l'élève. Mais surtout la nécessité d'écarter « la tentation d'instaurer à l'école des mécanismes de discrimination positive » qui présentent « le double inconvénient d'inverser l'ordre des privilèges au lieu de supprimer ceux-ci – créant ainsi un sentiment de contrainte et d'injustice chez les exclus de la procédure – et de légitimer, à l'inverse du but poursuivi, les revendications d'ordre ethnique, religieux ou identitaire. »

Gérard Larcher évoque ensuite, parmi ces savoirs que l'école doit transmettre, « l'histoire, la géographie, la littérature et de manière plus générale les Humanités (qui) ont, en France, une vertu émancipatrice et civilisatrice » et s'insurge contre un enseignement systématiquement à charge contre la nation... et tout aussi systématiquement favorable aux communautés ou institutions infra ou supranationales. Il faut selon lui abolir « l'esprit victimaire, par lequel un groupe ou une communauté (...) exige une réparation du corps social » et « s'interroger sur la tenue, à l'école, des séquences « mémorielles » qui brouillent les repères de nos enfants ». « Transformer une partie de la jeunesse en victime, conclut-il sur ce point, (...) risque d'attiser la haine de la nation, c'est-à-dire la haine de soi. »

Or c'est justement sur cette absence d'héritage et sur cette haine de soi que prospère l'extrémisme, et non sur l'affirmation des valeurs nationales, contrairement à l'image caricaturale du fait

national diffusée par la bien-pensance mondialiste. Loin de tout multiculturalisme, la France doit donc affirmer « explicitement et avec force » ses valeurs face à la « contestation de l'unité de la nation française mais aussi de son héritage culturel », évitant « la posture de sempiternelle repentance ».

Mais pour pouvoir faire ce travail de transmission, la nation doit pouvoir imposer son cadre. Pour le président du Sénat, la France doit limiter l'activisme culturel de certains États étrangers sur notre territoire. Elle doit aussi mieux encadrer l'immigration, quand « la capacité collective d'intégration de la France est aujourd'hui saturée » et que la nation se dissout en une mosaïque de communautés antagonistes. Il faut en finir avec ce « sentiment, illégitime, selon lequel les étrangers, quelle que soit la légalité de leur séjour, ont une créance sur la France », un sentiment accru par les régulières « régularisations » par lesquelles notre État, sous la pression des juges européens parfois, cautionne la violation de ses propres lois.

Chercheurs et politiques rappellent donc des vérités essentielles. Le dialogue des civilisations, s'il doit être autre chose qu'un vœu pieu, ne peut résulter ni du monologue d'une pensée unique mondialisée ni de la cacophonie d'intérêts communautaires antagonistes et nomades. Il suppose des communautés enracinées dans leur culture et leur histoire, et qui, parce qu'elles savent d'où elles viennent, savent où elles vont. D'où ce retour à la nation, conçue comme le plus efficace des cercles d'appartenance.

C.B.

*Thierry Baudet, *Indispensables frontières. Pourquoi le supranationalisme et le multiculturalisme détruisent la démocratie*, éditions du Toucan, 2015.

L'APPEL DU PATRIARCHE MARONITE DU LIBAN

À l'occasion d'une visite en France au cours de laquelle il a été reçu par le président de la République et par le président du Sénat, le Cardinal Bechara Boutros Raï, Patriarche de l'Église maronite, d'Antioche et de tout l'Orient, a été invité par la Directrice générale de l'Unesco, Irina Bokova, et par l'ambassadeur délégué permanent du Liban auprès de l'Unesco, Khalil Karam, à prononcer, le samedi 25 avril, une conférence sur « La présence chrétienne au Moyen-Orient et son rôle dans la promotion de la culture de la paix ».

Tout en rappelant la très grande difficulté de vie de nombreux chrétiens en Orient, le Patriarche a également souhaité adresser un message d'espérance en rappelant à quel point le choix d'un Proche-Orient sans les chrétiens constitue, au regard de l'Histoire et du dialogue des civilisations, un « choix impossible ». « Choix impossible », a-t-il affirmé, tant les chrétiens font partie de la chair et de l'identité du Proche-Orient arabe auquel ils sont tant attachés. Leur présence marque l'identité profonde de nombre d'États de la région : l'Égypte, l'Irak, la Syrie, la Palestine et bien évidemment le Liban... Et l'Histoire d'offrir tant d'exemples de coexistence pacifique entre les croyants des monothéismes. Ce sont de ces derniers dont il importe de se souvenir.

Mgr Bechara Boutros Raï a construit son propos en trois temps : après un rappel historique de la longue présence des chrétiens dans le monde arabe en général et au Liban en particulier, il a évoqué la crise actuelle, ainsi que

les défis contemporains qui en résultent et a enfin proposé des voies à la fois diplomatiques, politiques et spirituelles pour sortir du drame qui se joue de nos jours et permettre la reprise d'une cohabitation pacifique des chrétiens avec leurs compatriotes musulmans. Le Patriarche a lancé un appel émouvant et vibrant à la communauté internationale pour que, sans cesse, elle s'investisse dans la résolution des conflits de la région et, en premier lieu, du conflit israélo-palestinien. Ceux-ci expliquent tant des difficultés actuelles... Bien évidemment, au sein de cette communauté internationale, une responsabilité particulière échoit à la France qui a sans doute bien davantage conscience que bien d'autres États ou nations de l'enjeu civilisationnel autour de la présence des chrétiens en Orient. On rappellera ici l'engagement de Saint Louis dès 1250 de protéger les maronites... De haute valeur morale et spirituelle, le propos du Patriarche, malgré ce contexte si difficile, a rappelé, dans le cadre de cette organisation prestigieuse qu'est l'UNESCO, que la culture de la paix constituait un défi permanent exigeant la réunion de toutes les bonnes volontés. On ne pourra que voir dans cet appel au dialogue entre chrétiens et musulmans, et plus généralement de dialogue entre les religions, un signe d'espérance en vue de la construction d'un monde meilleur.

Thierry Rambaud

Professeur des universités

Directeur des études de l'OEG

LE CONFLIT DU SAHARA MAROCAIN À L'ONU : UNE APPROCHE PLUS PRAGMATIQUE

La résolution 2218, adoptée à l'unanimité le 28 avril 2015 par le Conseil de sécurité de l'ONU, a décidé de proroger jusqu'au 30 avril 2016 le mandat de la MINURSO au Sahara marocain. Ce texte lie « la solution politique de ce différend » à « la stabilité et à la sécurité dans la région du Sahel ». Il se félicite en la matière « des efforts sérieux et crédibles faits par le Maroc pour aller de l'avant vers un règlement » – deux des neuf membres du Conseil de sécurité, la France et la Jordanie, ont d'ailleurs réaffirmé l'intérêt de la proposition marocaine d'autodétermination dans leurs explications de vote. Il demande aussi « aux États voisins de coopérer », englobant donc une Algérie sur le territoire de laquelle sont situés les camps de Tindouf, qui porte à bout de bras le mouvement séparatiste Polisario et est donc le principal responsable de ce conflit reliquat de la Guerre froide.

Pour le Conseil de sécurité, il importe « d'améliorer la situation des droits de l'homme au Sahara occidental et dans les camps de Tindouf », les parties devant être notamment attentives aux « libertés d'expression et d'association ». Tout en se félicitant des multiples mesures prises récemment par le Maroc pour renforcer les commissions du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) marocain à Dakhla et Laayoune, ou le dialogue ouvert que le Royaume entretient avec le Conseil des droits de l'homme de l'ONU et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Conseil de sécurité demande une nouvelle fois l'enregistrement des personnes des camps de Tindouf en Algérie. On sait que la plus grande opacité règne sur ces camps, où l'on ignore le nombre exact de personnes y étant assignées et la nationalité des uns et des autres.

Il est vrai que le Conseil de sécurité devait tenir compte du rapport du Secrétaire-général de l'ONU du 13 avril 2015 sur la situation du Sahara. Celui-ci a constaté que les territoires du Sahara marocain ont continué de bénéficier d'« importants investissements marocains dans les infrastructures publiques », notamment routières et portuaires à Boujdour et Dakhla. Il a aussi constaté qu'il règne du côté marocain une liberté de circulation, ce qui n'est pas le cas du côté algérien où les camps du Polisario sont sous bonne garde. « Les informations dont on dispose sur la situation en matière de droits de l'homme dans les camps de réfugiés près de Tindouf restent fragmentaires » dit le Secrétaire-général, qui rappelle les plaintes « faisant état d'actes de torture ou de mauvais traitement de la part des forces de sécurité du Front Polisario », « l'engagement de poursuites contre des civils devant les tribunaux militaires », « la persistance de vestiges de l'esclavage » et l'absence totale de pluralisme avec « monopolisation de la parole politique par le Front Polisario ».

On ne peut que se féliciter de trouver une approche onusienne plus pragmatique, tenant compte de la réalité de la situation. Dans ces conditions, il serait temps que l'organisation internationale franchisse le pas en soutenant le plan marocain d'autonomie qui est la seule proposition crédible et sérieuse pour mettre fin à un conflit artificiel qui menace la stabilité de toute la région.

Charles Saint-Prot
Directeur général de l'OEG

LE FMI MET EN EXERGUE LES BONNES PERSPECTIVES DU MAROC

Comme tous les ans, le FMI a publié ses prévisions sur *Les perspectives de l'économie mondiale* à l'occasion de sa réunion de printemps qui s'est tenue du 17 au 19 avril 2015 à Washington. Une partie du rapport concerne la région MOANAP (Moyen-Orient, Afrique du Nord, Afghanistan, Pakistan) ou, selon l'acronyme anglais, MENAP. Selon l'institution internationale dirigée par Christine Lagarde, au sein de la région MENAP – et après le Qatar dont le cas est peu significatif –, le Maroc vient en tête pour la progression du taux de croissance du PIB. Avec une progression de 4,4 %, du PIB en 2015 – soit au-dessus de la croissance mondiale évaluée à 3,5 % –, le Maroc devrait même connaître en 2016 une accélération portant ce taux à 5 %. Ces prévisions bénéficient à l'économie générale du Royaume qui connaîtra dans les deux ans à venir une légère amélioration de son solde extérieur courant et de son taux de chômage (8,9 % en 2016).

Ces perspectives confirment la résilience de l'économie marocaine (+2,2 % de taux de croissance en 2016). On rappellera que le 19 février dernier, le Maroc remportait à Vienne le Prix 2014 Media Tenor « Image de pays », décerné par un groupe mondial *leader* dans l'analyse et la recherche sur les médias internationaux. Media Tenor

a justifié son choix en précisant qu'« au moment où la plupart des pays de la région Moyen-Orient/Afrique du Nord se résignent à un sentiment négatif sur le climat des affaires », on peut décrire le Maroc comme un pays présentant des « opportunités d'affaires prospères ». Dans un contexte économique difficile, après les agitations du monde arabe commencées en 2011, les commentaires positifs formulés alors sur la capacité du Royaume à développer son paysage politique et à favoriser sa croissance ont pris tout leur sens.

Ces bonnes performances ne peuvent surprendre ceux qui suivent de près l'actualité marocaine. Comme nous l'avons écrit (*Maroc, émergence et développement global*, Eska, 2014), ces résultats et cette résilience ne sont pas le fruit du hasard mais bien la conséquence des choix lucides et courageux du Roi Mohammed V : investissements publics massifs, plan de développement de toutes les régions, grands chantiers novateurs, présence à l'international (notamment l'Afrique et l'Asie)... Au Maroc, la volonté royale a été plus forte que les crises.

Henri-Louis Védie
Professeur (ém.) Groupe HEC-Paris

ACTIVITÉS OEG



L'ÉGYPTE ET LA FRANCE

Dans le cadre du colloque « L'Égypte, hier et aujourd'hui », qui s'est tenu à la Fondation Singer Polignac à Paris, le 6 mars 2015, Charles Saint-Prot, directeur général de l'OEG, et Jean-Yves de Cara, président du conseil scientifique de l'OEG, ont évoqué la relation France-Égypte dans le cadre de la politique arabe de la France, d'une part, et des relations entre les deux rives de la Méditerranée, d'autre part. Voir les vidéos des communications sur le site

<http://www.etudes-geopolitiques.com/videos-geopolitiques>

JOURNÉE DE LA FEMME

Le 8 mars, Zeina el Tibi, présidente déléguée de l'OEG a participé à l'émission « Carrefour de l'Europe », sur de RFI sur le thème « Femmes, l'Europe vous aime ».

LA FRANCE, LA FRANCOPHONIE ET LE LIBAN

Charles Saint-Prot a présenté une communication sur le thème « La France, la Francophonie et le Liban », le 19 mars dans le cadre d'une réunion organisée par le Club Libanais du Livre, à la mairie du XIV^e arrondissement de Paris.

V. le texte de Charles Saint-Prot sur https://afacominfo.files.wordpress.com/2013/12/al-ayam86-201504-avril_p2.pdf

À VENIR...

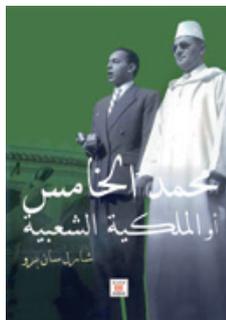
25-26 MAI:

CONFÉRENCE SUR TERRORISME À ABOU DHABI

Le professeur Christophe Boutin, directeur des programmes de l'Observatoire d'études géopolitiques, participe au colloque sur les groupes terroristes organisé par Emirates Policy Center d'Abou Dhabi.

29 MAI: CONFÉRENCE SUR MOHAMMED V À RABAT

À l'occasion de la traduction en arabe du livre *Mohammed V ou la monarchie populaire* de Charles Saint-Prot, par les éditions Marsam à Rabat, l'auteur donnera une conférence à la Bibliothèque nationale à Rabat, le vendredi 29 mai à 18h.



12-13 JUIN:

PARTICIPATION AU FORUM DE L'IMRI

Charles Saint-Prot, directeur général, et Henri Védie, économiste membre du conseil scientifique, représentent l'Observatoire d'études géopolitiques au Forum annuel de l'Institut marocain de relations internationales (IMRI) à Casablanca sur le thème « L'Asie: Quels enjeux géostratégiques et économiques? »



L'Observatoire d'études géopolitiques (OEG) de Paris est un institut de recherche qui a pour objet de contribuer à la promotion et au rayonnement de la recherche scientifique dans les différents domaines de la géopolitique. Il rassemble des chercheurs, des universitaires et des experts indépendants. L'OEG a son siège à **Paris**, un bureau à **Beyrouth** pour le Proche-Orient, des représentants au Caire, à Dakar, à Rabat et à Bruxelles, et des correspondants sur les cinq continents.

Directeur : Charles Saint-Prot

Présidente déléguée : Zeina el Tibi

Président du Conseil scientifique : Jean-Yves de Cara

Direction des programmes : Christophe Boutin

Direction des études : Thierry Rambaud et Frédéric Rouvillois

Conseil scientifique :

Professeur Ahmed Bouachik
professeur à l'université Mohammed V de Rabat et à l'ENA du Maroc

Professeur Christophe Boutin
professeur agrégé des universités

Professeur Jean-Yves de Cara
professeur à la Faculté de droit Paris Descartes

Doyen Michel de Guillenchmidt
professeur à la Faculté de droit Paris Descartes

Dr François-Bernard Huyghe
docteur en science politique (hdr), enseignant à l'École de guerre économique

Professeur Edmond Jouve
professeur émérite des Universités

Doyen Oussama Nabil Ali
professeur à l'université al Azhar du Caire

Professeur Pierre Pascallon
professeur agrégé des Universités à l'université de Clermont-Ferrand

Doyen Jean-François Poli
Université de Corse

Professeur Thierry Rambaud
professeur agrégé des universités

Professeur Frédéric Rouvillois
professeur agrégé de droit public, à la Faculté de droit Paris Descartes

Professeur Michel Ruimy
économiste, professeur à Sciences Po et à l'ESCP-Europe

Dr Charles Saint-Prot
géopolitologue, islamologue, directeur de l'OEG

Dr Jamal al Suwaidi
directeur général de l'ECSSR d'Abou Dhabi

Dr Zeina el Tibi
docteur en droit public, essayiste, journaliste, présidente déléguée

Doyen Christian Vallar
professeur agrégé des universités, doyen de la faculté de droit et de science politique de Nice

Professeur Henri Védie
économiste, Groupe HEC

Siège de l'OEG

14 avenue d'Eylau - 75016 Paris

T. +33 (0)1 77 72 64 27 et 28

F. : +33 (0)1 77 72 64 29

etudesgeo@yahoo.com

www.etudes-geopolitiques.com

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h30 à 18 h

Bulletin de l'OEG

Directrice de la publication : Zeina el Tibi

ISSN : 2106-5187